

Prairie de fauche

(4.5.1 *Arrhenatherion*)



La prairie de fauche est une formation herbacée dont l'existence est liée à l'exploitation agricole extensive. Son exploitation traditionnelle comprend une à deux fauches annuelles (utilisation du foin comme fourrage), parfois suivie(s) d'une pâture automnale.

La diversité floristique de la prairie de fauche est potentiellement très élevée. Toutefois, la plupart des espèces typiques du cortège floristique sont communes. Toutes les prairies extensives ne sont pas forcément de grande valeur du point de vue biologique. Cela dépend de nombreux facteurs : composition botanique, ancienneté, origine, etc.

Le mode de gestion conditionne la richesse biologique de la prairie qui est moindre dans le cas d'une intensification de l'exploitation (augmentation de la fréquence de fauche, coupes précoces et/ou enrichissement du sol par l'apport d'engrais).



Prairie de fauche à Courtille, 2011



La principale menace pesant sur la prairie de fauche réside dans l'intensification de l'agriculture (fauche précoce, augmentation du nombre de coupes). Par exemple, une troisième coupe annuelle ou un apport d'engrais suffisent à appauvrir le cortège floristique.

Encore largement répandue jusqu'il y a peu dans une grande partie du pays, ce milieu est aujourd'hui en nette régression, notamment sur le Plateau.



- Classeur Nature & Agriculture, Agridea
- Fauche et diversité des espèces, 2002. P. Fluri *et al.*, SRVA.
- Effets sur la faune des processus de récolte des prairies, Agroscope ART, 2010

LA PRAIRIE DE FAUCHE A GENEVE



Le développement de la prairie de fauche est lié à des conditions d'humidité moyenne à légèrement sécharde. Dans ce dernier cas, on peut alors relever la présence de plantes plus typiques de la prairie mi-sèche (*Mesobromion*).



Ce milieu occupe des sols profonds et frais, toujours riches en nutriments.



La prairie de fauche se caractérise par un tapis herbacé continu et dense de 70 à 100 cm de haut présentant une forte proportion de graminées, notamment de fromental (*Arrhenatherum elatius*), espèce qui donne son nom au groupement. Sur le plan visuel, elle se distingue également par la prédominance des fleurs de couleurs jaunes ou blanches.



La prairie de fauche occupant des sols fertiles potentiellement forestiers, elle est rapidement envahie par des groupements buissonnants en l'absence d'exploitation.

L'ENTRETIEN DE LA PRAIRIE DE FAUCHE A GENEVE



Maintien d'un milieu à grande diversité floristique.



Gestion de l'embuissonnement, maintien de 5 à 10% de buissons épineux.



- Intervention après fructification de la flore pour assurer la dissémination des graines, en principe pas avant le 15 juin en Plaine.

- Laisser le produit de coupe sécher au sol pendant minimum 2 à 3 jours. Ceci est suffisant pour la dispersion de la petite faune ainsi que pour la fructification des plantes.



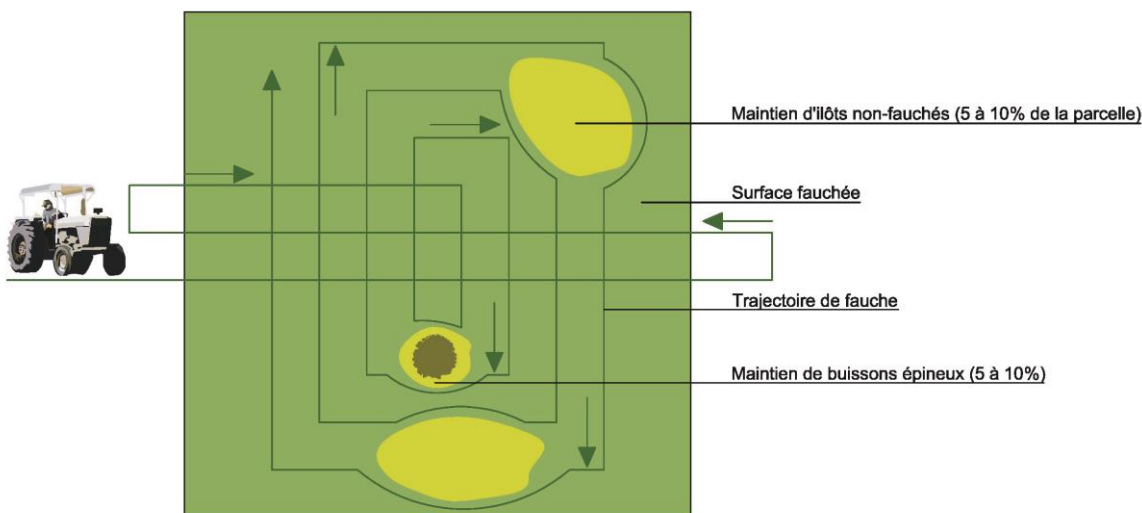
- Maintien d'un ourlet non fauché d'une largeur de minimum 3 mètres en bordure de lisière, de haie ou de forêt ainsi que d'îlots non fauchés comme zone refuge pour l'entomofaune.

Modes d'entretien

Opération

- Coupe à une hauteur minimale de 10 cm pour limiter l'impact sur l'entomofaune et la petite faune vivant au sol.
- Coupe centrifuge, en direction des zones refuge (ourlets et surfaces non fauchées) pour permettre à la petite faune de s'y réfugier.

Schéma de principe de la fauche centrifuge (d'après Agridea)



Fréquence/sectorisation

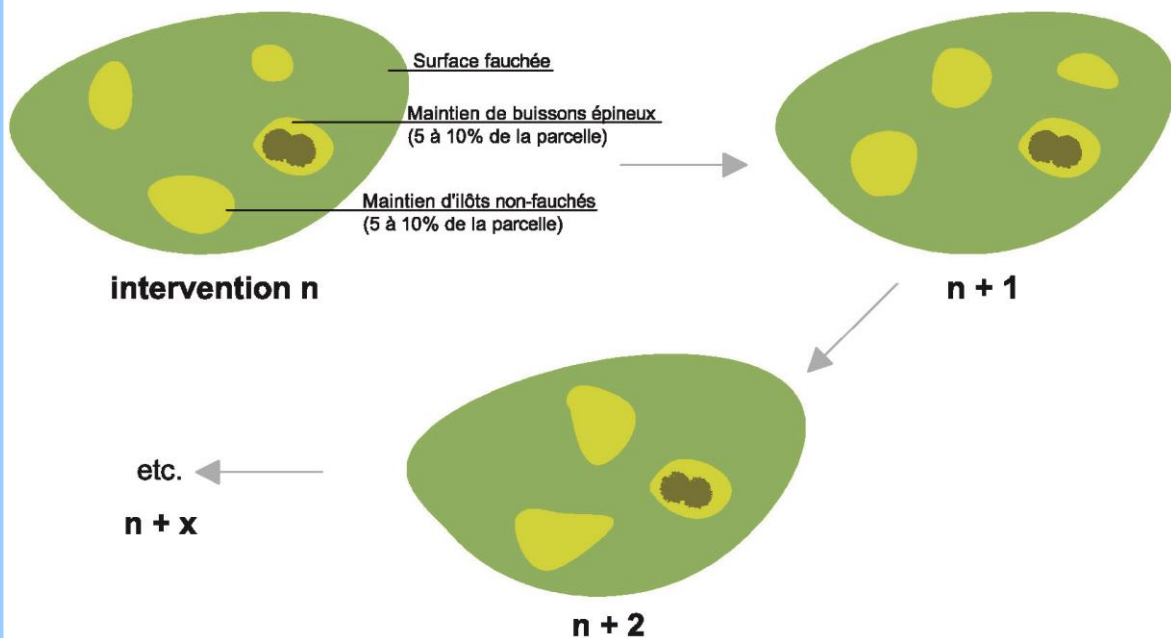
- Réalisation d'une à deux coupes annuelles au maximum, en fonction de la productivité de la prairie, éventuellement suivie(s) d'une pâture automnale.
- Une deuxième fauche (ou une pâture d'automne) est réalisée si la repousse atteint 15 à 20 cm.

Recommandations pour la création de zones refuges pour la petite faune

- ✓ Maintien d'ilôts non fauchés répartis en plusieurs unités, sur 5 à 10 % de la parcelle.
- ✓ Définir les zones à des emplacements différents à chaque coupe.
- ✓ Laisser une surface minimale de 20 m² (largeur supérieure à 3 m).
- ✓ La distance maximale entre deux zones non fauchées ne doit pas dépasser 30 m.
- ✓ Proscrire les zones envahies par les néophytes (espèces non indigènes).
- ✓ Éviter les zones envahies par les espèces indésirables (chardons, liserons, rumex..).
- ✓ Favoriser les zones refuges dans les emplacements comportant des espèces à floraison tardive.



Principe d'intervention sur une prairie de fauche (avec maintien d'îlots non fauchés et de buissons)



La conservation d'un ourlet non fauché en bordure de haie (à gauche), la présence de buissons épineux (au centre) et la mise en tas du produit de la fauche (à droite) constituent des mesures très favorables à la faune.



Période d'intervention

- Alternance de fauches précoces et tardives, selon un calendrier de gestion pour favoriser un plus grand nombre d'espèces (cf. exemple de calendrier en bas de page).
- Première fauche entre mi-juin et mi-juillet, après la floraison des graminées principales : Fromental (*Arrhenatherum elatius*), Avoine pubescente (*Helictotrichon pubescens*), Avoine jaunâtre (*Trisetum flavescens*).
- Deuxième fauche lorsque la floraison des centaurées jacées (*Centaurea jacea*) est en cours, si la repousse atteint 15 à 20 cm (fin août à mi-septembre).

Recommandations :

Un intervalle de 8 semaines au minimum sera observé entre deux utilisations. Ceci permet la fructification des plantes à fleurs ainsi que la dissémination des graines et donne aux espèces d'oiseaux nichant au sol la possibilité de réaliser une deuxième couvée.

Critères pour le choix de la date de fauche :

Fauche **précoce** (fin mai à début juin) si :

- ✓ Le niveau nutritionnel est élevé à moyen, risque de verse de la végétation ;
- ✓ Les graminées dominent et qu'il est nécessaire de les affaiblir ;
- ✓ Des plantes indésirables et/ou envahissantes sont à éliminer ;
- ✓ Des plantes basses sont à favoriser.

Fauche **estivale** (de fin-juin à mi-juillet) si :

- ✓ Le niveau nutritionnel est moyen à faible ;
- ✓ Des plantes indésirables et/ou envahissantes sont à éliminer ;
- ✓ Des plantes à floraison printanière sont à favoriser.

Fauche **automnale** (septembre-octobre) si :

- ✓ Le niveau nutritionnel est faible ;
- ✓ Des plantes à floraison tardive sont à favoriser .

Remarque : En cas de présence d'avifaune nicheuse au sol, préférer une intervention estivale dès mi-juillet voire une intervention automnale pour minimiser les risques de destruction de la couvée.

Année	n	n+1	n+2	n+3	n+4
1 ^{ère} fauche	mi-juin	fin juin	début juin	fin juin	mi-juillet
2 ^{ème} fauche	fin août	fin août	mi-août	début sept.	mi-sept.

Exemple de calendrier de fauche, à adapter en fonction du développement de la végétation (années précoces ou tardives), et des plantes à favoriser ou, au contraire, à affaiblir. Deuxième fauche et/ou pâture d'automne uniquement si la repousse est suffisante (15 à 20 cm).



Matériel :

- Pour la fauche : faucheuse à barre de coupe, faucheuse rotative (sans conditionneur), motofaucheuse à barre de coupe, débroussailleuse à lame, faux, à adapter en fonction de la taille et de la possibilité de mécanisation de la parcelle.
- A proscrire : faucheuse-conditionneuse, broyeur (impact important sur la faune).
- Pour le conditionnement : faneuse, andaineuse, presse/autochargeuse.

Remarques :

En diminuant le nombre de coupes et surtout le nombre d'interventions de fanage ainsi qu'en augmentant la largeur de travail, l'impact sur la petite faune est considérablement réduit.

Machines utilisées pour la fauche



Y. Bourguignon

Faucheuse à barre de coupe



Y. Bourguignon

Motofaucheuse à barre de coupe



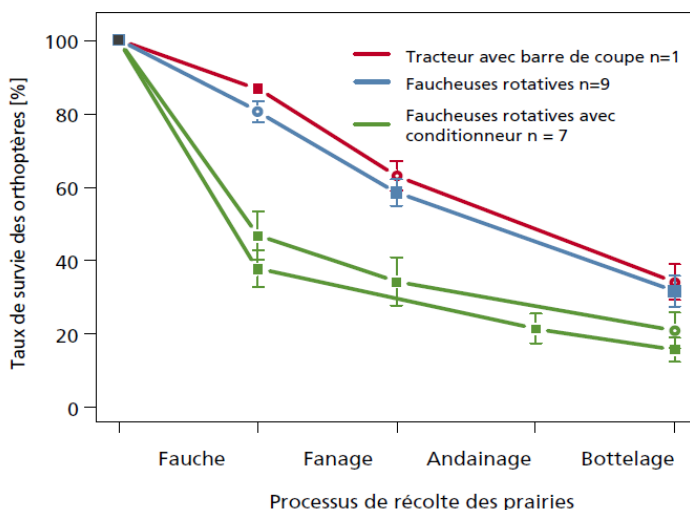
Y. Bourguignon

Faucheuse rotative à disque



ECOTEC

Débroussailleuse à lame



Taux de survie des orthoptères après les différentes étapes de la récolte. (source: rapport ART n°724)

Evacuation :

- Export du produit de la fauche afin de favoriser un appauvrissement du sol.
- Laisser le produit de coupe sécher au sol pendant minimum 2 à 3 jours. Ceci est suffisant pour la dispersion de la petite faune ainsi que pour la fructification des plantes.
- Une partie du matériel végétal peut être utilisé pour l'aménagement de tas en bordure de haie ou en lisière de forêt pour créer des structures favorables aux reptiles.

Gestion de l'embroussaillage :

Si l'embroussaillage dépasse 5 à 10% de la surface, les mesures suivantes peuvent être entreprises:

- ✓ Ronce (*Rubus sp*), églantier (*Rosa canina*), robinier (*Robinia pseudocacacia*) : plusieurs coupes durant la période de végétation ou arrachage en profondeur des plants.
- ✓ Epine noire (*Prunus spinosa*) : 1 fauche par an durant la période de végétation.
- ✓ Chardon des champs (*Cirsium arvense*) : Coupe quand les pousses mesurent 5 à 10 cm.
- ✓ Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) : Fauche 2 à 3 fois par an quand la crosse se déroule.
- ✓ Herbe de St- Jacques (*Senecio jacobaea*) : Coupe ou arrachage avant la floraison.



Prairie de fauche avec embroussaillage par la ronce (*Rubus sp. flèches*), Champs grillé, 2010



Fauche : CHF 0.50 à 0.90 CHF /m²



ESPECES TYPIQUES



P. Martin

Fromental (*Arrhenatherum elatius*)

P. Prunier

Centaurée jacée (*Centaurea jacea*)

Autres espèces : Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), Knautie des champs (*Knautia arvensis*), Rhinante velu (*Rhinanthus alectorolophus*)

ESPECES TYPIQUES



E. Wermeille

Decticelle chagrinée (*Platycleis albopunctata*)

E. Wermeille

Criquet des roseaux (*Mecostethus parapleurus*)

Autres espèces : Criquet des mouillères (*Euchorthippus declivus*), Criquet de palène (*Stenobothrus lineatus*), Decticelle bariolée (*Metrioptera roeselii*)



ESPECES TYPIQUES



E. Wermeille

Demi-deuil (*Melanargia galathea*)



E. Wermeille

Azuré du trèfle (*Cupido argiades*)

Autres espèces : Demi-Argus (*Polyommatus semiargus*), Azuré de la faucille (*Cupido alcetas*)



ESPÈCES CIBLES MENACEES A GENEVE



E. Wermeille

Azuré de l'ajonc (*Plebeius argus*)



E. Wermeille

Mélictée du plantain (*Melitaea cinxia*)

ESPECES TYPIQUES



ECOTEC

Tarier pâtre (*Saxicola torquatus*)



ECOTEC

Alouette des champs (*Alauda arvensis*)

Milieux naturels

Structure et contenu des fiches

Légende des pictogrammes et codes couleurs utilisés

LE MILIEU EN SUISSE



Information générale, contexte



Photographies, schémas ou coupes



Menaces sur le milieu au niveau Suisse



Sélection de références bibliographiques

LE MILIEU A GENEVE



Hydrologie



Pédologie



Paysage



Evolution du milieu sans intervention

L'ENTRETIEN DU MILIEU A GENEVE



But



Contraintes



Coûts de la mesure



Gestion de la strate herbacée (végétation comprise entre 0 et 1.5 m)



Gestion de la strate arbustive (végétation comprise entre 1.5 et 6 m)



Gestion de la strate arborée (végétation ligneuse supérieure à 6 m)



Gestion par le pâturage

ESPECES TYPIQUES ET CIBLES



Plantes vasculaires



Lépidoptères (papillons)



Orthoptères (sauterelles, criquets et grillons)



Coléoptères terrestres



Reptiles



Oiseaux